

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP MONCEAU ETHIQUE (ISIN: FR0007056098)

FIVG soumis au droit français

Ce fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) est géré par METROPOLE GESTION

Objectif et politique d'investissement

Le FCP de classification « Actions des pays de l'Union Européenne » a pour objectif d'obtenir, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Europe Value ex Financials ex Real Estate.

La stratégie utilisée est composée d'une sélection de valeurs européennes présentant un potentiel d'évolution favorable sur la zone géographique des pays de l'Union Européenne ainsi que de la Suisse et de la Norvège. Elle consiste à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse rigoureuse des bilans des sociétés concernées, de la connaissance des équipes de management, ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois et satisfaisant à des critères dits « Socialement Responsables l'objectif dans d'améliorer pratiques environnementales, sociales et de gouvernance au sein des entreprises dans lesquelles le FCP est actionnaire ou est susceptible de le devenir.

Ces critères se regroupent en 4 points : politique de gouvernance d'entreprise, respect de l'environnement, gestion du capital humain et relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

La méthodologie suivie par METROPOLE Gestion pour le FCP vise à sélectionner les sociétés européennes meilleures que la moyenne des entreprises de leur secteur sur les critères ESG (approche « Best in class ») ou qui ont une forte espérance de développement sur ces enjeux (approche «Best effort »). Cette approche est complétée par :

- des visites systématiques auprès des sociétés sélectionnées :
- des entretiens menés avec les responsables RSE des entreprises ;
- la confrontation avec leurs propres objectifs;
- la prise en compte des controverses en cours ;
- l'analyse des risques sectoriels spécifiques.

Il s'agit essentiellement d'actions européennes choisies en fonction de la qualité intrinsèque des émetteurs, et de leur prise en compte des critères ESG et qui peuvent être redécouvertes par le marché. Le FCP sera investi majoritairement dans des valeurs dont la capitalisation boursière sera supérieure à 5 milliards d'euros.

L'investissement en actions des pays de l'Union Européenne est au minimum de 75%, l'exposition sera quant à elle au minimum de 60 %. Le fonds sera en principe exposé au risque de marché actions à hauteur de 100% maximum et ponctuellement jusqu'à

Le FCP pourra investir jusqu'à 15% en produits monétaires : Titres de Créances Négociables, OPCVM monétaires.

La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du FCP en parts ou actions d'OPCVM de toutes classifications.

Le fonds pourra utiliser des instruments dérivés de façon à exposer, ou couvrir l'actif du FCP sur un indice ou une valeur spécifique.

Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options cotées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans.

Le FCP peut investir son actif sur des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de tels instruments sera restreinte aux obligations convertibles (convertibles simples, indexées, ORA), bons de souscription, aux warrants et Certificats de Valeur Garantie. Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra pas dépasser 10% de l'actif.

Jusqu'à 10% de l'actif pourra être investi en OPCVM.

Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Le FCP capitalise ses revenus.

Les demandes sont centralisées chaque jour auprès de la Société Générale jusqu'à 12h et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à cours inconnu

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1 2 3 4 5 6 7

L'indicateur de risque 6 du fonds reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 15% et 25%.

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas investissement sans risque.

Le capital investi n'est pas garanti.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	4%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le FIA sur une année

Frais courant	1.28%
---------------	-------

Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances

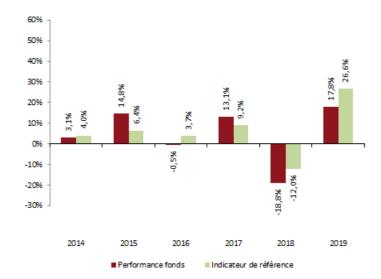
Commission de	Néant
surperformance	

Les frais d'entrée et de sortie sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont basés sur les frais de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2019. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre, il exclut les commissions de performance et les frais de transaction, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés le cas échéant par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre fonds.

Pour plus d'informations sur les frais veuillez-vous référer au prospectus.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les calculs de performances sont réalisés coupons net réinvestis.

Le 28/02/2019 : Le fonds a changé de société de gestion, la stratégie d'investissement a été modifiée, les performances affichées avant cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Date de création du fonds : 5 mars 2001

Devise de référence : euro

<u>Indicateur de référence jusqu'au 28/2/2019</u>: Euro Stoxx 50

<u>Indicateur de référence du 1/3/2019 au 30/6/2020</u>: MSCI Europe ex Financials ex Real Estate

<u>Indicateur de référence au 1/7/2020</u>: MSCI Europe Value ex Financials ex Real Estate

Informations pratiques

Le dépositaire de ce FCP est Société Générale.

Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de METROPOLE Gestion 9, rue des Filles Saint-Thomas 75002 Paris.

Les détails de la politique de rémunération mise à jour, comprenant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sociaux sont calculés sont disponibles sur le site suivant : www.metropolegestion.com.

Une copie papier de la politique de rémunération mise à jour sera disponible gratuitement sur demande.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de METROPOLE Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce FCP est agrée en France et réglementé par l'AMF.

METROPOLE Gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er juillet 2020.